

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-79

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-79 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Modifier les limites des zones H01-02 et H01-06 du plan de zonage 2/2 de manière à inclure les immeubles situés au 1310 Lloyd-George et 1355, rue Clemenceau dans la nouvelle zone E01-06;
- Remplacer la grille des usages et normes H01-06 par la grille des usages et normes E01-06 de manière à autoriser exclusivement les usages « garderie » et « une institution d'enseignement et un bureau administratif d'institution » dans la nouvelle zone E01-06 ».

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 2 novembre 2010, dudit projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 1700, tel qu'amendé », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 7 décembre 2010 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

- **De retirer l'usage habitation sur le terrain de l'école situé sur la rue Loyd-George et de la garderie sur la rue Clemenceau pour y autoriser exclusivement les usages « garderie » et « une institution d'enseignement et un bureau administratif d'institution. »**

QUE ce projet de résolution concerne les zones indiquées sur le plan ci-joint;

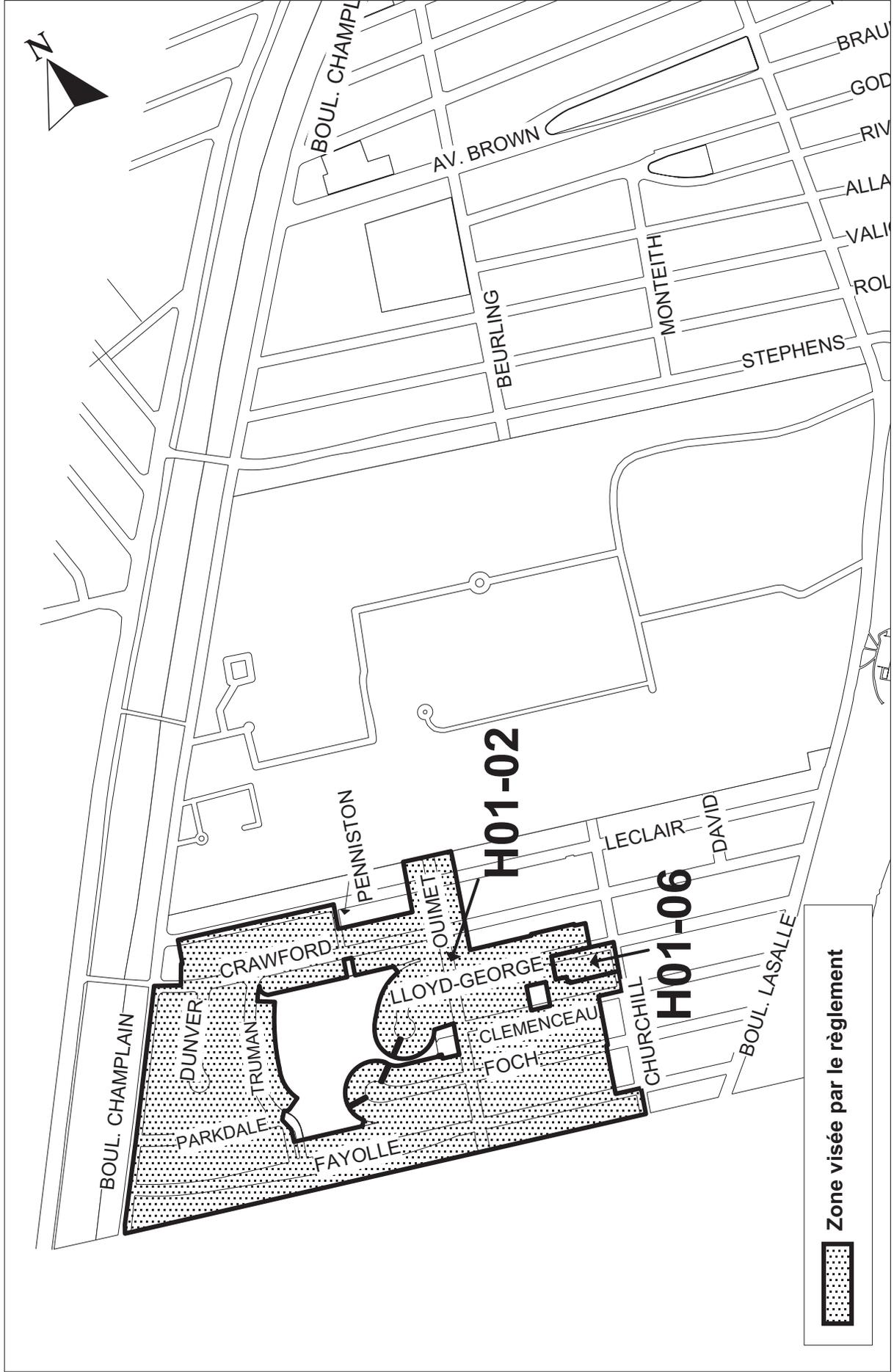
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 25 novembre 2010

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - RÈGLEMENT 1700-79
AVIS PUBLIC**



 Zone visée par le règlement